

Les nouveaux eurodéputés catalans refoulés du Parlement

En refoulant Carles Puigdemont et Toni Comin, le Parlement européen a commis une sacrée bourde. Probablement juridique, et certainement politique.

JUREK KUCZKIEWICZ

La démocratie européenne est bien vivante. » C'est le slogan qui ne quitte plus la bouche des dirigeants du Parlement européen (PE), et plus largement de tous les dirigeants de l'UE, depuis les élections de dimanche dernier qui ont vu pour la première fois depuis 20 ans une hausse du taux de participation à travers l'Europe. Mais c'est un rocambolesque pataquès qu'ont produit les dirigeants du PE, qui ternit tristement l'image de cette institution.

Mercredi après-midi, alors qu'ils allaient comme des centaines de nouveaux eurodéputés s'enregistrer auprès du PE et obtenir, avec leur « welcome pack », leur badge provisoire qui doit leur permettre déjà de circuler, travailler et participer à des réunions politiques au parlement, Carles Puigdemont, l'ex-président destitué de la Catalogne et son ex-ministre Toni Comin, tous deux exilés en Belgique depuis la fin 2017, se sont vu refouler du Parlement.

Le secrétaire général Klaus Welle a-t-il agi de sa propre initiative ? Ou sur ordre politique ? L'affaire n'en restera certainement pas là

Le motif nous en a été expliqué par le service de presse du PE : comme il est notoire que des problèmes juridiques entourent la situation de Puigdemont et Comin, le secrétaire général du PE a décidé de ne pas accorder ces « facilités transitoires » aux deux nouveaux euro-

députés catalans. Lesquels ont dès lors vu leurs autres collègues régionalistes, comme la Catalane Diana Riva et le Basque Pernando Barrena partir remplir les formalités pour obtenir leur badge dûment siglé « député au Parlement européen ».

Explication numéro un : c'est sur la base des informations officielles venant de tous les Etats membres que le PE a compilé la liste des nouveaux eurodéputés. Comme nous l'avait notamment attesté Diana Riva, « j'ai vu les noms de Puigdemont et Comin sur la liste, mais ils étaient sur fond grisé, tandis que les autres étaient sur fond blanc ».

Explication numéro deux : dans le cas des députés espagnols (chaque pays a ses propres procédures de validation des élections et des nouveaux élus), la publication officielle et la notification à Bruxelles n'intervient qu'après la prestation de serment au Parlement de Madrid – avec obéissance à la Constitution espagnole –, laquelle doit avoir lieu entre les 17 et 22 juin prochains.

Explication numéro trois : la justice espagnole avait bien tenté d'interdire la candidature des indépendantistes catalans exilés aux élections européennes. Mais la Cour suprême avait fini par l'autoriser. A ce jour donc, rien ne différencie, en statut, ces deux nouveaux élus des autres Espagnols qui ont obtenu sans encombre leur accréditation temporaire au PE.

On peut donc en conclure que le secrétaire général du PE, l'Allemand Klaus Welle, a anticipé sur d'éventuels problèmes qui empêcheraient la validation de l'élection des deux Catalans - qui ont été élus, faut-il préciser, avec 1,025 million de voix.

Une lettre à Tajani

Dès la fin de l'après-midi mercredi, trois eurodéputés espagnols sortants et réélus, issus des trois principaux partis (le PP conservateur, le PSOE socialiste et le centriste Ciudadanos), se sont fendus d'une lettre au président du PE Antonio

Tajani, lui demandant de suspendre immédiatement toutes les accréditations temporaires accordées aux Espagnols. Ce jeudi, M. Tajani a obligeamment accédé à leur demande : « Comprenant les perturbations politiques que peut causer cette pratique » (des accréditations temporaires sans attendre la notification officielle), « j'ai donné instruction au Secrétaire général de suspendre toutes les accréditations des membres espagnols (...) ainsi que celles qui auraient déjà été attribuées. »

Mais alors, pourquoi seulement les Espagnols ? Car on ne peut exclure que des doutes peuvent exister sur la validité de l'élection d'autres nouveaux élus d'autres Etats membres. Mais le Parlement européen n'a visé que les députés indépendantistes catalans...

Morale de l'histoire : après la discrimination des deux Catalans en regard des autres députés espagnols, ce sont désormais tous les nouveaux eurodéputés espagnols, privés de l'accréditation temporaire, qui se verront discriminés par rapport aux nouveaux élus d'autres Etats membres qui pourront aller et venir librement. Ce qui pose encore cette question pas anodine : le secrétaire général Klaus Welle a-t-il agi de sa propre initiative ? Ou sur ordre politique ? L'affaire n'en restera certainement pas là. Les Catalans ont d'ailleurs déjà adressé une protestation, assortie de demandes d'explications matérielles, au président

Tajani.